

.

Commune de Châteaubernard (Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil huit, le vingt-six du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf mars deux mil huit, sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire de Châteaubernard.

Présents :

Daniel BOYER, Pierre-Yves BRIAND, Isabelle BRETON, Nicole NAMBLARD, Philippe OURTAAU, Christel GOMBAUD, Michel DAMY, Dominique PETIT, Renée MARCHAND, Michel TIRACCI, Frédéric CONTER, Marie-Christine BRISSON, Cédric DAGNAUD, Chantal MARCU, Karine ROY, Pierrette DAGNAUD, Thierry COTTY ESLOUS, Christiane PUISSANT, Christophe BAUDRY, Monique FOUCHER, Jean-Claude FAYEMENDIE, Catherine BOINOT, Geneviève NADEAU-FAYEMENDIE, Patrick GUINEBERT

Etaient excusés :

René CHAUVEAU, ayant donné procuration à Karine ROY

Absents :

Eric LIAUD (présent à partir de la délibération n°2008-15)

Jean-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance :

Dominique PETIT

D. n°2008 - 14

Election des Conseillers délégués

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal souhaite créer 3 postes de conseillers délégués :

- Conseiller délégué aux Personnes Agées et au Handicap
- Conseiller délégué pour siéger dans certains organismes extérieurs (SIEAAC, SIVOM, ...)
- Conseiller délégué au Dispositif Informatique

La liste candidate est la suivante :

- Madame Renée MARCHAND
- Monsieur Michel TIRACCI
- Monsieur Frédéric CONTER

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

La liste suivante :

- Madame Renée MARCHAND
- Monsieur Michel TIRACCI
- Monsieur Frédéric CONTER

a obtenu 21 voix.

La liste suivante :

- Madame Renée MARCHAND
- Monsieur Michel TIRACCI
- Monsieur Frédéric CONTER

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en tant que conseillers délégués :

- Madame Renée MARCHAND, Conseillère déléguée aux Personnes Agées et au Handicap
- Monsieur Michel TIRACCI, Conseiller délégué à certains organismes extérieurs (SIEAAC, SIVOM, ...)
- Monsieur Frédéric CONTER, Conseiller délégué au Dispositif Informatique

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

D. n°2008 - 15

Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal du 9 mars 2008, et de l'élection du Maire et des adjoints du 16 mars 2008, de voter les taux des indemnités des Maire, Adjoints, et conseillers délégués.

Monsieur le Maire ajoute que, à la suite du recensement complémentaire qui a eu lieu en 2 007, la tranche de population communale à prendre en compte pour l'attribution des indemnités est celle comprise entre 3 500 et 9 999 habitants.

Selon la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et en application des articles L 2123-23 et 24 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé l'attribution d'une indemnité au taux maximum, soit :

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjoints : 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseillers délégués : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités des 2 conseillers délégués sont comprises dans l'enveloppe globale des Maire et Adjoints, qui s'élève à 103 707,60 € (valeur du point mars 2008). Ces deux indemnités sont déduites pour l'une sur l'indemnité du Maire et pour l'autre sur celles des huit adjoints, à raison d'un huitième par adjoint.

Le Conseil Municipal

Ayant ouï le maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote

Décide de l'attribution de l'indemnité de fonction au Maire et aux Adjoints, à compter du 17 mars 2008, et l'indemnité de fonction aux conseillers délégués à compter du 27 mars 2008.

D. n°2008 - 16

Indemnité de gestion et de confection du budget du receveur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer, compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, sur les indemnités de gestion et de confection du budget du receveur municipal de Châteaubernard, Monsieur Christian BROTTIER.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour, 1 refus de vote,

Décide

- de demander le concours de Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Christian BROTTIER, Receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €

D. n°2008 - 17

**Création d'un comité consultatif
de coordination administrative et sociale**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2143-2 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur toute question présentant un intérêt communal, sur tout ou partie du territoire communal.

Le comité consultatif comprend des personnes qui peuvent ne pas appartenir à l'assemblée délibérante, notamment des représentants des associations locales.

Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif de coordination administrative et sociale, composé des membres suivants :

- Monsieur Daniel BOYER
- Monsieur Michel DAMY
- Monsieur Marcel TRUFLANDIER
- Madame Josiane FERNANDEZ

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 3 abstentions, 1 refus de vote

Décide de la création d'un comité consultatif de coordination administrative et sociale.

Désigne Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Michel DAMY, Monsieur Marcel TRUFLANDIER, Madame Josiane FERNANDEZ membres du comité de coordination administrative et sociale.

D. n°2008 – 18

**Création d'un comité consultatif
sur l'accessibilité**

Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif sur l'accessibilité, composé des membres suivants :

- Monsieur Pierre-Yves BRIAND
- Monsieur Francis BOUGNOTEAU
- Monsieur Bernard PIQUE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 3 abstentions, 1 refus de vote

Décide de la création d'un comité consultatif sur l'accessibilité.

Désigne Monsieur Pierre-Yves BRIAND, Monsieur Francis BOUGNOTEAU, Monsieur Bernard PIQUE, membres du comité consultatif sur l'accessibilité.

D. n°2008 – 19

**Création d'un comité consultatif
sur le handicap**

Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif sur le handicap, composé des membres suivants :

- Monsieur Eric LIAUD
- Madame Renée MARCHAND
- Monsieur Thierry COTTY ESLOUS
- Madame Chantal MARCU
- Madame Sabine TAULERA

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 3 abstentions, 1 refus de vote

Décide de la création d'un comité consultatif sur le handicap.

Désigne Monsieur Eric LIAUD, Madame Renée MARCHAND, Monsieur Thierry COTTY ESLOUS, Madame Chantal MARCU, Madame Sabine TAULERA, membres du comité consultatif sur le handicap.

D. n°2008 – 20

**Création d'un comité consultatif
sur la communication**

Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif sur la communication, composé des membres suivants :

- Madame Dominique PETIT
- Monsieur Michel DAMY
- Madame Christel GOMBAUD
- Monsieur Frédéric CONTER
- Monsieur Thierry COTTY ESLOUS
- Madame Karine ROY
- Madame Colette GEOFFROY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 3 abstentions, 1 refus de vote

Décide de la création d'un comité consultatif sur la communication.

Désigne Madame Dominique PETIT, Monsieur Michel DAMY, Madame Christel GOMBAUD, Monsieur Frédéric CONTER, Monsieur Thierry COTTY ESLOUS, Madame Karine ROY, Madame Colette GEOFFROY membres du comité consultatif sur la communication.

D. n°2008 – 21

**Création d'un comité consultatif
sur la vie associative, les loisirs et les sports**

Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif sur la vie associative, les loisirs et les sports, composé des membres suivants :

- Monsieur Michel DAMY
- Madame Christel GOMBAUD
- Monsieur Thierry COTTY ESLOUS
- Madame Karine ROY
- Monsieur Michel TIRACCI
- Monsieur Michel DERAND
- Monsieur Patrick OURTAAU

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 3 abstentions, 1 refus de vote

Décide de la création d'un comité consultatif sur la vie associative, les loisirs et les sports.

Désigne Monsieur Michel DAMY, Madame Christel GOMBAUD, Monsieur Thierry COTTY ESLOUS, Madame Karine ROY, Monsieur Michel TIRACCI, Monsieur Michel DERAND, Monsieur Patrick OURTAAU, membres du comité consultatif sur la vie associative, les loisirs et les sports.

D. n°2008 - 22

Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu que le Conseil Municipal, à la suite de son renouvellement le 9 mars 2008, désigne ses délégués dans les organismes extérieurs.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 7 membres titulaires et 4 membres suppléants pour siéger **au Conseil de la Communauté de Communes de Cognac.**

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaires :

- M. Daniel BOYER
- M. Pierre-Yves BRIAND
- Mme Isabelle BRETON
- M. Eric LIAUD
- Mme Christel GOMBAUD
- M. Michel DAMY
- M. Cédric DAGNAUD

Suppléants :

- M. Philippe OURTAAU
- M. Michel TIRACCI
- Mme Karine ROY
- Mme Christiane PUISSANT

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- refus de vote : 4
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

La liste suivante :

Titulaires :

- M. Daniel BOYER
- M. Pierre-Yves BRIAND
- Mme Isabelle BRETON
- M. Eric LIAUD
- Mme Christel GOMBAUD
- M. Michel DAMY
- M. Cédric DAGNAUD

Suppléants :

- M. Philippe OURTAAU
- M. Michel TIRACCI
- Mme Karine ROY
- Mme Christiane PUISSANT

a obtenu 22 voix.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 1993 portant création de la communauté de communes de Cognac,
Vu l'article 9 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

La liste suivante :

Titulaires :

- M. Daniel BOYER
- M. Pierre-Yves BRIAND
- Mme Isabelle BRETON
- M. Eric LIAUD
- Mme Christel GOMBAUD
- M. Michel DAMY
- M. Cédric DAGNAUD

Suppléants :

- M. Philippe OURTAAU
- M. Michel TIRACCI
- Mme Karine ROY
- Mme Christiane PUISSANT

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en tant que conseillers délégués à la Communauté de Communes de Cognac :

Titulaires :

- M. Daniel BOYER
- M. Pierre-Yves BRIAND
- Mme Isabelle BRETON
- M. Eric LIAUD
- Mme Christel GOMBAUD
- M. Michel DAMY
- M. Cédric DAGNAUD

Suppléants :

- M. Philippe OURTAAU
- M. Michel TIRACCI
- Mme Karine ROY
- Mme Christiane PUISSANT

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 3 membres pour siéger à la **Commission Locale d'Evaluation des transferts de la Communauté de Communes de Cognac.**

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

- M. Daniel BOYER
- M. Eric LIAUD
- Mme Christiane PUISSANT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des transferts de la Commuanuté de Communes de Cognac telle que proposée par Monsieur le Maire

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 4 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au **Syndicat Intercommunal pour l'Eau et l'Assainissement de l'Agglomération de Cognac (SIEAAC)**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaires :

- M. Michel TIRACCI
- Mme Dominique PETIT
- M. Christophe BAUDRY
- Mme Pierrette DAGNAUD

Suppléants :

- M. Philippe OURTAAU
- Mme Christiane PUISSANT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 7 des statuts du SIEAAC indiquant le nombre de délégués à élire par commune,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger au SIEAAC, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléants pour siéger à **CALITOM – Service public des déchets**

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaire :

- M. Michel TIRACCI

Suppléant :

- M. Christophe BAUDRY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger à CALITOM – Service public des déchets, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose que, par arrêté préfectoral, les statuts du SDEG 16 ont été modifiés et tiennent compte notamment de la suppression progressive des Syndicats d'Electrification locaux. Un nouveau découpage territorial du SDEG 16 a été créé, correspondant à des zones géographiques appelées « Secteurs Intercommunaux d'Energie ».

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal d'élire, pour la compétence « Distribution publique » :

* à titre transitoire, au **SDEG 16** : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant

* au **Secteur Intercommunal d'Energies de Cognac** : 1délégué titulaire + 1 délégué suppléant

Les délégués au Secteur Intercommunal d'Energies pourront être les mêmes que ceux désignés au SDEG 16.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes pour siéger à la fois au SDEG 16 et au Secteur Intercommunal d'Energies de Cognac:

Titulaire :

- M. Philippe OURTAAU

Suppléant :

- M. Christophe BAUDRY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger au SDEG 16 (à titre transitoire) et au Secteur Intercommunal d'Energies de Cognac, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire pour siéger **au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux atmosphériques**

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

- M. Philippe OURTAAU

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Désigne M. Philippe OURTAAU membre délégué pour siéger au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger **au Syndicat Mixte de la Fourrière**

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaire :

- M. Cédric DAGNAUD

Suppléant :

- M. Thierry COTTY ESLOUS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger au Syndicat Mixte de la Fourrière, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire pour siéger au Syndicat Départemental d'Informatique et de Technologie de la Communication (SDITEC).

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Titulaire :

- M. Frédéric CONTER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Désigne M. Frédéric CONTER délégué titulaire pour siéger au SDITEC.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au **SIVOM du Cognaçais**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaires :

- M. Pierre-Yves BRIAND
- M. Michel TIRACCI

Suppléants :

- Mme Marie-Christine BRISSON
- Mme Chantal AURIAC-MARCU

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger au SIVOM du Cognaçais, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 4 membres titulaires et 2 membres suppléants au **SIVU Crèche**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaires :

- M. Eric LIAUD
- Mme Marie-Christine BRISSON
- Mme Renée MARCHAND
- Mme Dominique PETIT

Suppléants :

- M. Daniel BOYER
- Mme Nicole NAMBLARD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des membres délégués au SIVU Crèche, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre délégué au **Syndicat Intercommunal d'Accueil pour les Gens du voyage**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

- Mme Karine ROY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Désigne Mme Karine ROY membre déléguée au Syndicat Intercommunal d'Accueil pour les Gens du Voyage.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre pour siéger au **Conseil d'Administration de l'Hôpital**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

- Monsieur Eric LIAUD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Désigne Monsieur Eric LIAUD délégué au Conseil d'Administration de l'Hôpital.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 3 membres titulaires pour siéger au **Comité de Jumelage**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

- Mme Renée MARCHAND
- M. René CHAUVEAU
- M. Daniel BOYER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des membres délégués au Comité de Jumelage, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 2 membres titulaires pour siéger à l'**Office Municipal des Sports**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

- M. Daniel BOYER
- M. Michel DAMY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des membres délégués à l'Office Municipal des Sports, telle que proposée par Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaires pour siéger au **Comité National d'Action Sociale**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

- M. Christophe BAUDRY

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Désigne M. Christophe BAUDRY membre délégué au Comité National d'Action Sociale.

* Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 6 membres titulaires pour siéger au **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Titulaires :

- M. Eric LIAUD
- Mme Renée MARCHAND
- Mme Marie-Christine BRISSON
- M. Thierry COTTY ESLOUS
- Mme Pierrette DAGNAUD
- Mme Nicole NAMBLARD

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- refus de vote : 4
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

La liste :

- M. Eric LIAUD
- Mme Renée MARCHAND
- Mme Marie-Christine BRISSON
- M. Thierry COTTY ESLOUS
- Mme Pierrette DAGNAUD
- Mme Nicole NAMBLARD

a obtenu 21 voix.

La liste :

- M. Eric LIAUD
- Mme Renée MARCHAND
- Mme Marie-Christine BRISSON
- M. Thierry COTTY ESLOUS
- Mme Pierrette DAGNAUD
- Mme Christiane PUISSANT

A obtenu 1 voix.

La liste :

- M. Eric LIAUD
- Mme Renée MARCHAND
- Mme Marie-Christine BRISSON
- M. Thierry COTTY ESLOUS
- Mme Pierrette DAGNAUD
- Mme Chantal AURIAC-MARCU

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en tant que membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- M. Eric LIAUD
- Mme Renée MARCHAND
- Mme Marie-Christine BRISSON
- M. Thierry COTTY ESLOUS
- Mme Pierrette DAGNAUD
- Mme Chantal AURIAC-MARCU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, selon l'article L. 2121-222 du Code Général des Collectivités territoriales le conseil municipal peut former des commissions spécialisées chargées d'étudier les dossiers qui sont soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

- Commission des Finances
- Commission des Affaires Sociales
- Commission des Bâtiments Communaux et des Infrastructures Routières
- Commission de l'Environnement et du Développement Durable
- Commission de la Vie Scolaire
- Commission Jeunesse et Loisirs
- Commission Culture
- Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission des Finances** ainsi qu'il suit :

- **Commission des Finances :**
- Vice Président : Monsieur Michel DAMY
- Monsieur René CHAUVEAU
- Monsieur Frédéric CONTER
- Monsieur Thierry COTTY ESLOUS
- Madame Christiane PUISSANT
- Madame Catherine BOINOT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide de la création d'une Commission des Finances.

Approuve la composition de la Commission des Finances telle que proposée par Monsieur le Maire
Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission des Affaires Sociales** ainsi qu'il suit :

- **Commission des Affaires Sociales:**
- Vice-Président : Monsieur Eric LIAUD
- Madame Renée MARCHAND
- Madame Marie-Christine BRISSON
- Monsieur Thierry COTTY ESLOUS
- Madame Pierrette DAGNAUD

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Décide de la création d'une Commission des Affaires Sociales.

Approuve la composition de la Commission des Affaires Sociales telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission des Bâtiments Communaux et Infrastructures Routières** ainsi qu'il suit :

- **Commission des Bâtiments Communaux et des Infrastructures Routières**
- Vice-Président : Monsieur Pierre-Yves BRIAND
- Madame Marie-Christine BRISSON
- Monsieur René CHAUVEAU
- Madame Monique FOUCHER
- Madame Karine ROY
- Monsieur Patrick GUINEBERT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission des Bâtiments Communaux et des Infrastructures Routières.

Approuve la composition de la Commission des Bâtiments Communaux et des Infrastructures Routières telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission de l'Environnement et du Développement Durable** ainsi qu'il suit :

- **Commission de l'Environnement et du Développement Durable :**
- Monsieur Philippe OURTAAU
- Monsieur Christophe BAUDRY
- Monsieur Cédric DAGNAUD
- Madame Christiane PUISSANT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Décide de la création d'une Commission de l'Environnement et du Développement Durable.

Approuve la composition de la Commission de l'Environnement et du Développement Durable telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission de la Vie Scolaire** ainsi qu'il suit

- **Commission de la Vie Scolaire :**
- Vice-Présidente : Madame Nicole NAMBLARD
- Madame Dominique PETIT
- Monsieur Christophe BAUDRY
- Madame Karine ROY
- Madame Christiane PUISSANT
- Madame Catherine BOINOT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission de la Vie Scolaire.

Approuve la composition de la Commission de la Vie Scolaire telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Jeunesse et Loisirs** ainsi qu'il suit

- **Commission de la Jeunesse et des Loisirs :**
- Vice-Présidente : Madame Dominique PETIT
- Madame Nicole NAMBLARD
- Madame Monique FOUCHER
- Madame Karine ROY
- Madame Chantal AURIAC-MARCU
- Madame Catherine BOINOT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission de la Jeunesse et des Loisirs.

Approuve la composition de la Commission Jeunesse Loisirs telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission de la Culture** ainsi qu'il suit

- **Commission de la Culture :**
- Vice-Présidente : Madame Isabelle BRETON
- Madame Marie-Christine BRISSON
- Monsieur René CHAUVÉAU
- Madame Chantal AURIAC MARCU
- Madame Monique FOUCHER
- Madame Geneviève NADEAU-FAYEMENDIE

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et par 25 voix pour, 1 abstention,

Décide de la création d'une Commission de la Culture.

Approuve la composition de la Commission de la Culture telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission d'Appel d'Offres** ainsi qu'il suit

- **Commission d'Appel d'Offres :**
- Président de droit : Monsieur Daniel BOYER
- Monsieur Pierre-Yves BIANI
- Madame Nicole NAMBLARD
- Monsieur Christophe BAUDRY
- Monsieur Cédric DAGNAUD
- Monsieur Jean-Claude FAYEMENDIE

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et par 21 voix pour, 4 abstentions,

Décide de la création d'une Commission d'Appel d'Offres.

Approuve la composition de la Commission d'Appel d'Offres telle que proposée par Monsieur le Maire.

D. n°2008 - 24

Modification de poste du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer la liste des emplois permanents de la commune. En revanche, la nomination aux emplois et aux grades est de la compétence exclusive du Maire, autorité territoriale.

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} Avril 2008 :

- transformation d'un poste d'attaché territorial en poste d'attaché territorial principal

Le Conseil Municipal, ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Adopte la modification au tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} avril 2008.
Charge le Maire de l'exécution de la présente.

D. n°2008 - 25

Contentieux Commune de Châteaubernard contre Communauté de communes de Cognac Société nouvelle de Matériaux et Maître Laurent

Monsieur le Maire procède à la lecture des attendus du jugement relatif au contentieux qui oppose la Mairie de Châteaubernard à la société Garandean Matériaux.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à conclure un protocole transactionnel sous réserve de garantir les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 4 refus de vote,

Autorise le Maire à conclure un protocole transactionnel dans l'affaire Commune de Châteaubernard contre Communauté de communes de Cognac Société Nouvelle de Matériaux et Maître Laurent, sous réserve de garantir les intérêts de la commune.